

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 24

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Voyage d'étude.* — VAUD : *Postes au concours.* — *Aux présidents et aux membres de la S. P. V.* — *A propos de l'initiative de crise.* — *Retrait des manuels.* — *Nécrologie.* — *Dans les sections : Yverdon.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Compte rendu de la séance du 5 juin.* — NEUCHÂTEL : *Erreur.* — *Le problème de la scolarité.* — JURA : *Un peu d'histoire.* — **INFORMATIONS :** *Congrès international de l'enseignement.* — *Cours de gymnastique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ANDRÉ BERGE : *Les désaccords familiaux et l'éducation.* — **CARNET DE L'INSTITUTEUR :** *De Part appliqué, en général et à l'école.* — **INFORMATIONS :** *Institut des sciences de l'éducation.* — *Cours international de dessin Rothe.* — **PRATIQUE :** R. BERGER : *Le lapin.* — *Les animaux et la décoration.* — J.-H. ADDOR : *Calcul mental.*

PARTIE CORPORATIVE

VOYAGE

**en Belgique et à l'Exposition universelle de Bruxelles,
avec possibilité d'assister au
Congrès international de l'Enseignement, à Bruxelles.**

Grâce à l'obligeance de M. G. Schelling, directeur des Ecoles primaires de La Chaux-de-Fonds, parfait organisateur, depuis plusieurs années, de grands voyages accomplis dans des conditions très avantageuses, le Bureau de la S. P. R. est à même de proposer à ses membres le projet suivant :

Samedi 20 juillet. — Genève-Lausanne-Neuchâtel-Bienne-Bâle-Bruxelles.

Dimanche 21. — Visite de Bruxelles, en autocar, avec guide. Après-midi en car, environs de Bruxelles : Tervueren, Bois de la Cambre, Forêt de Soignies, Musée colonial de Tervueren, parcs du Palais royal de Laeken.

Lundi 22. — En car à l'Exposition universelle de Bruxelles. Visite de l'Exposition.

Mardi 23. — Excursion en autocar à Anvers (visite de la ville, Imprimerie Plantin-Moretus, Zoo, visite du port en bateau, Torengelbow), retour par Malines (audition du carillon).

Mercredi 24. — Visite des Musées d'art de Bruxelles, le Parlement, le Jardin botanique et autres visites, au gré des participants.

Jeudi 25. — Excursion en autocar : Bruxelles-Gand (visite de la ville, Château des Comtes, Musée), Bruges (visite), Ostende (arrêt et visite), les plages de Knoke-Heyst-Blankenberghe, et retour à Bruxelles par Bruges.

Vendredi 26. — Journée libre à Bruxelles, ou excursion facultative aux Grottes de Han.

Samedi 27. — Retour en Suisse ou séjour facultatif en Belgique avec retour sans frais dans les 33 jours. Suivant le nombre des participants, une excursion

en Hollande pourra être organisée. Les participants qui prolongeront leur séjour pourront assister au Congrès international de l'Enseignement, qui s'ouvre le 27 juillet à Bruxelles.

Conditions. — Au départ de Genève-Lausanne-Yverdon, 150 fr. Au départ de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Bienne, 145 fr. Inscription en plus, 7 fr. Assurance facultative contre les accidents : 3 fr. 50. Chemin de fer IIe classe, supplément 20 fr. Le prix comprend : chemin de fer IIIe classe, tous frais d'hôtel, les repas, les excursions au programme, les entrées, les visites, les pourboires, les taxes, les frais de guide et le retour facultatif, sans frais, dans les 33 jours.

Avis important. — Le voyage sera organisé s'il compte une participation de 30 personnes au moins.

Au cas où le nombre d'inscriptions n'atteindrait pas ce chiffre, les personnes inscrites auraient la faculté de participer au voyage organisé par les Centres d'éducation ouvrière (C. E. O.) romands, du 27 juillet au 3 août, avec le même programme et aux mêmes conditions.

La troisième possibilité annoncée : simple participation au voyage Suisse-Bruxelles pour profiter du billet collectif, a été abandonnée.

Délai d'inscription. Important. — **Pour pouvoir assurer une organisation qui donne satisfaction à chacun, malgré l'affluence à Bruxelles pendant l'Exposition, le délai d'inscription est fixé au 25 juin.**

Après cette date, les inscriptions ne seront acceptées que conditionnellement, selon les places disponibles.

Renseignements et inscriptions auprès de M. J. Rochat, secrétaire des Ecoles, président de la S. P. R., à La Chaux-de-Fonds.

VAUD

POSTES AU CONCOURS

jusqu'au 19 juin, à 17 h. :

Un poste d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.

Jusqu'au 18 juin, à 17 h. :

Institutrice : Yens.

AUX PRÉSIDENTS

et par eux à nos membres.

Nous rappelons : 1. Que tout nouveau membre de la S.P.V. doit remplir un bulletin d'adhésion et indiquer au bas l'année de son brevet ; les présidents de nos sections voudront bien veiller à ce que l'envoi de ces bulletins soit effectué au caissier central S.P.V. : M. A. Berthoud, instituteur à Villeneuve.

2. Que toute démission doit parvenir au Comité central six mois à l'avance.

3. Que les institutrices qui se marient sont priées de faire connaître leur changement d'état civil ou, le cas échéant, d'envoyer à temps leur démission.

4. Que les changements de domicile doivent être communiqués au Comité central, ceci en vue de la régularité dans l'envoi du journal et pour le bon ordre de nos fiches. Nous suggérons aux jeunes collègues d'indiquer comme adresse celle de leurs parents durant tout le temps pendant lequel ils effectuent des remplacements.

Pour le comité : A. C.

A PROPOS DE L'INITIATIVE DE CRISE

La reprise de l'activité des sections, ce printemps, a valu au Comité central quelques « petites questions » qui sont de précieuses indications. Il nous est utile de savoir dans quel sens leur solution peut être envisagée. Sans entrer dans le détail aujourd'hui, nous pouvons vous assurer, chers collègues, que nous nous préoccupons des problèmes délicats qui se posent en ce moment, et nous vous prions de nous faire confiance.

Il est cependant un point sur lequel nous tenons à donner aujourd'hui même des éclaircissements : « Un délégué de la S. P. V. aux T. F. aurait-il, nous demande-t-on, recommandé d'accepter l'initiative de crise ? »

Le fait est exact, mais si l'on considère les circonstances dans lesquelles il s'est produit, il n'a rien qui doive provoquer la réprobation de nos collègues.

Chargé par l'assemblée ordinaire du printemps de mettre ce sujet à l'étude, et afin d'assurer aux débats l'impartialité la plus complète, le Comité central de la Fédération des T. F. (dont fait partie votre président) avait demandé à deux membres de la Fédération d'opinion opposée d'exposer la question devant l'assemblée extraordinaire convoquée à cet effet. Toute question soumise au vote populaire mérite d'être étudiée et discutée objectivement ; et celle-ci, en vertu des problèmes d'ordre économique qu'elle comportait, ne devait pas échapper à notre attention. La plus entière liberté de discussion avait été laissée aux délégués, et aucun vote n'est intervenu, puisqu'il ne s'agissait que d'une simple orientation sans obliger personne à se prononcer séance tenante. On ne pouvait mieux faire, semble-t-il.

Or il s'est trouvé qu'un des orateurs désignés était un instituteur : il n'a fait que s'acquitter de la tâche difficile qui lui avait été demandée. Il a exposé son opinion personnelle, ce dont nul ne peut lui contester le droit, et son intervention n'engageait ni le Comité central S. P. V., ni nos délégués, ni la S. P. V. Nos délégués (nous en avons sept, non compris le président) ne sont liés par aucun mandat impératif : d'où le recevraient-ils, et dans quel sens ? Ils ne sont pas hommes à s'effaroucher d'une opinion contraire. Nous pensons qu'il ne s'est rien passé que de très correct, et nous espérons que ces explications sont de nature à dissiper tout malentendu.

Pour le Comité S. P. V. :

R. FAGUE, *président*.

A PROPOS DU RETRAIT DES MANUELS

Une section nous interpelle au sujet du retrait des livres aux élèves qui changent de degré ou qui achèvent leur scolarité. Voici :

Il s'agit évidemment d'une mesure d'économie. Nous croyons cependant qu'il y a dans ce fait quelque chose d'injuste : un élève a été soigneux, il a pris soin de ses manuels ; à 9 ans, à 12 ans, on les lui retire pour lui en donner d'autres peut-être défraîchis, usagés ; de là certainement une déception.

Tel jeune écolier aimerait conserver son *Premier* ou son *Second Livre*, dans lesquels il s'est initié à sa langue maternelle ; on les lui prend. Pareillement, il est des ouvrages que le jeune homme et la jeune fille quittant l'école aimeraient à emporter. Nous pensons à *Chante Jeunesse !* à *Chez Nous*, à *Tu seras citoyen*, etc. Serait-il impossible de ne point dépouiller totalement l'élève zélé ?

Un autre inconvénient de ce mode de faire, c'est parfois la pagination, en cas d'édition nouvelle. Et surtout, puisqu'on prête tant d'attention aux questions hygiéniques, le passage des manuels d'un enfant à un autre ne peut-il être un agent de transmission des maladies ? N'est-ce pas assez aux maîtres qui doivent emporter à domicile des cahiers dans lesquels ils ont pu trouver de petites choses de couleur et de nature indéterminables ! Quand il est possible de remettre les livres usagés à des frères ou sœurs, le mal est moins grand, mais cela ne se peut que très rarement.

En résumé, nous partageons les regrets de notre section correspondante.

Alex. CH.

NÉCROLOGIE

Mlle M. Blanc. — Il y a treize ans que Mlle Blanc, malade, avait dû prendre sa retraite ; ce furent treize années de souffrances. Elle s'en est allée à l'âge de 45 ans. Nous tenons à rendre à cette collègue un dernier hommage pour sa vaillance, comme nous voulons dire à nos deux membres, le frère et la sœur, — celle-ci déjà éprouvée, — notre sentiment de respectueuse affection.

DANS LES SECTIONS

Yverdon. — Les collègues des districts d'Yverdon et de Grandson ont été invités à assister dimanche après-midi 2 juin, dans le temple d'Yverdon, à une causerie-audition de M. Charles Schneider, organiste à La Chaux-de-Fonds, donnée à l'occasion du jubilé de Jean-Sébastien Bach. Ce fut une belle heure de musique religieuse au cours de laquelle on eut le rare privilège d'entendre, interprétés par un maître, chorals, préludes et fugues.

Nos remerciements à l'Association des pasteurs nationaux du Nord vaudois qui a organisé cette intéressante causerie-audition, et y a convié gentiment le corps enseignant primaire de la région.

Al. M.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

COMPTE RENDU

de l'assemblée générale du 5 juin 1935.

La lecture du procès-verbal vaut de vives félicitations à notre « mémorialiste » Genequand, qui note tous les détails de nos assemblées. Willemin donne connaissance des lettres envoyées au Département de l'Instruction publique au sujet de la retenue de 10 % opérée sur les allocations des maîtres aux classes gardiennes et de l'ordre de service concernant les absences dues à des accidents causés par la pratique de sports, lettres fort bien tournées, selon l'habitude de notre président. Le Comité a reçu un certain nombre de réclamations concernant les examens (on dit maintenant épreuves !) institués dans toutes les sixièmes années. Plusieurs collègues trouvent les épreuves trop longues et trop nombreuses ; faites dans de mauvaises conditions, elles ne peuvent donner d'indications exactes sur la valeur de l'enseignement donné.

La question des épreuves donne lieu, hors programme, à une longue, longue discussion, que le président d'assemblée tente de limiter. Mais un collègue, qui a fait une douzaine de kilomètres pour assister à l'assemblée, veut se mettre au bénéfice d'un nouvel axiome : « A beau parler, qui vient de loin ! »

Finalement, le Comité est chargé de faire parvenir au Département de l'Instruction publique les doléances de nos collègues.

Cette question de contrôle et d'examens devra figurer à l'ordre du jour d'une prochaine séance (ici, sourire énigmatique du régent sceptique !).

Willemin donne lecture du rapport qui sera envoyé à la direction de l'enseignement primaire, au sujet du projet de règlement.

Nous demandons que ce projet soit allégé et que les autorités scolaires, qui exigent toujours plus des instituteurs, donnent à ceux-ci tout l'appui nécessaire pour l'accomplissement de leur tâche, notamment en se montrant strictes dans l'application des mesures prises pour assurer une meilleure discipline.

Dans le *Bulletin corporatif* du 4 mai, nous avons fait paraître un projet de notre collègue Ls. Tissot, instituant une commission paritaire chargée de régler tout litige entre le Département et un instituteur.

Etudié en séances de commission, le projet primitif a été modifié quelque peu. Il s'agit surtout de la composition de la commission paritaire :

1. La commission est présidée par le directeur de l'enseignement primaire.
2. Le Département délègue un directeur d'école chargé d'exposer les faits reprochés à l'instituteur.

3. Ce dernier est défendu par un collègue choisi par lui.

4. La décision finale est prise par 3 juges nommés : le premier, par le directeur de l'enseignement primaire ; le second, par l'Association corporative à laquelle appartient l'instituteur ; le troisième, par les deux premiers et les personnes indiquées aux chiffres 2 et 3.

Ce projet, ainsi modifié, est mis aux voix et accepté à la majorité.

A. L.

NEUCHÂTEL

ERREUR

Dans ma dernière chronique (*Bulletin* No 22), j'ai relevé une information parvenue au Comité central concernant un instituteur parvenu à la limite d'âge et j'estimais que le Département de l'Instruction publique avait fait preuve d'un excès de rigueur dans le règlement du cas. Je dois reconnaître que le Comité central a été induit en erreur. D'après les pièces du dossier que le Département a bien voulu me soumettre, ce dernier n'a pas fait d'opposition aux arrangements proposés par la Commission scolaire intéressée. Il a accepté que le titulaire qui avait atteint 65 ans en février reste en fonction jusqu'à fin mars. Il n'y a donc pas lieu de parler de rigorisme dans le cas particulier et je regrette l'erreur commise.

7 juin 1935.

J.-Ed. M.

LE PROBLÈME DE LA SOLIDARITÉ (Suite)

La prolongation de la scolarité est enfin liée à un problème pédagogique qui nous intéresse au premier chef et que le Conseil d'Etat n'a pas manqué d'examiner. Il peut être ramené à la question de savoir s'il est avantageux pour l'enfant d'entrer plus tard à l'école. Comme cela a été dit plus haut, le Conseil d'Etat estime que le retardement de la scolarité est un bien pour les candidats au bachelier, et il est convaincu que le profit subsiste à toutes les étapes de la vie scolaire. Nous partageons cette conviction.

La question a été souvent débattue dans les conférences du corps enseignant il y a une trentaine d'années, à l'époque où l'obtention du certificat d'études donnait le droit de quitter l'école à 13 ans au lieu de 14 ans. L'institution du certificat d'études sur laquelle on avait fondé de gros espoirs ne tarda pas à laisser de grosses illusions. Bon nombre de diplômés, au moment de l'examen dit de l'école complémentaire, se montraient nettement inférieurs aux camarades qui avaient achevé leur scolarité. Les porteurs du « *brevet d'âne* », pour reprendre l'expression d'un vieux collègue disparu, rataient l'examen dans des proportions plus grandes que les jeunes gens qui avaient suivi toute la filière de la scolarité primaire. Et l'on attribuait avec raison ce phénomène au fait que le formidable gavage auquel étaient soumis les candidats au certificat d'études, n'était pas en rapport avec leur âge intellectuel. Une année ou deux auraient été nécessaires pour digérer et assimiler ce fatras de connaissances.

Mais à l'époque dont il est question, on s'en prenait aussi à l'âge d'entrée. Les élèves étaient admis déjà dès l'âge de 5 ans à l'école enfantine préparatoire ; on fulminait contre cette erreur, mais on estimait en général qu'il était trop tôt d'entrer à l'école à 6 ans et de commencer l'apprentissage de la lecture à ce moment-là. Il nous est agréable de constater que cette opinion est aussi celle de M. Jean Piaget, professeur et directeur du Bureau international d'éducation.

Voici ce qu'il dit à ce propos dans une lettre citée par le rapport du Conseil d'Etat (p. 11) : « *Il me paraît évident que toutes choses étant égales, il est avantageux de commencer les classes le plus tard possible pour les prolonger d'autre part le plus longtemps possible. Un grand nombre d'expériences psychologiques ont montré, en effet, que l'acquisition de certaines matières dépend de la maturation en général et pas seulement des connaissances antérieurement acquises. L'acquisition de la lecture, par exemple, se fait d'autant plus aisément qu'elle n'est pas trop précoce.* »

Nous avons fait remarquer que les nouvelles limites de la scolarité modifieraient la situation de la moitié environ des élèves. Parmi eux, ceux qui sont nés du 1^{er} janvier au 30 juin subiront un an de retard qu'il ne faut pas considérer comme une perte, l'expérience ayant démontré que ce retard constitue presque toujours un gain, si l'on fait abstraction des enfants exceptionnellement doués, car ce retard permet à l'élève d'atteindre le développement nécessaire pour être à la hauteur de sa tâche.

Citons encore, à ce propos, cette remarque très judicieuse du rapport (p. 10 et 11) : « *Parmi les élèves normalement doués, ceux qui ont de la peine tant que dure leur scolarité, auraient fréquemment mieux réussi s'ils avaient commencé l'école une année plus tard. Il nous paraît bien préférable, dans la très grande majorité des cas, de laisser le futur étudiant à sa famille pendant ses jeunes années et de lui permettre d'acquérir les possibilités de faire ses classes avec plus d'aisance et, partant, plus de bonheur.* »

Un autre fait enfin doit être encore invoqué à l'appui de l'amélioration qu'on peut attendre d'une entrée plus tardive à l'école. Nous voulons parler des élèves retardés. On en compte environ 25 %. A côté de ceux-là, nous constatons qu'un certain contingent d'élèves inscrits dans une classe correspondant à leur âge n'arrivent qu'à grand-peine à doubler le cap. Cette proportion de traînants est trop élevée ; on estime qu'elle ne devrait pas dépasser un taux de 15 à 18 %. Une diminution se produira sans aucun doute, car le programme sera mieux en

rapport avec les possibilités intellectuelles des plus faibles. Nous croyons qu'on a trouvé ainsi le véritable moyen de lutter contre la plaie des arriérés parce qu'on atteindra le mal à sa racine. Les remèdes employés jusqu'à présent étaient purement illusoires. Par l'adoption de nouvelles normes de promotion, on a cherché à faciliter le passage d'une classe à l'autre ; cela a eu pour effet de replacer l'enfant en face d'une tâche au-dessus de son âge intellectuel, ce qui n'est d'aucun profit.

Le Grand Conseil a adopté le projet de revision dont il vient d'être question. Il a été accepté avec l'espoir que les circonstances permettront bientôt de faire un pas plus décisif, c'est-à-dire de prolonger véritablement d'un an la scolarité. Pour le moment, nous réservons bon accueil aux modifications apportées aux conditions de la scolarité obligatoire. Nous n'en dirons pas autant d'autres projets qui concernent l'école primaire. Ce sera pour un prochain article.

J.-Ed. M.

JURA

UN PEU D'HISTOIRE

Un fait rare dans les annales pédagogiques du canton de Berne et qu'il faudrait voir se renouveler souvent en faveur de la Caisse d'assurance actuelle des instituteurs, dont on a vu plus haut la situation peu réjouissante, nous est conté par l'*Ecole bernoise*, du 18 mai. Un certain Fréd. Fuchs, ancien négociant, de Gléresse, décédé le 6 mai 1855, avait fait don de 230 000 fr. à la « Caisse de prévoyance en faveur des régents ».

Voici, à ce sujet, les termes exacts de son testament : « En instituant la Caisse des régents — à laquelle j'ai déjà fait en 1839 un don de 30 000 fr., ancienne valeur — mon unique héritière, ce qui augmentera ses fonds de plus de 200 000 fr., nouvelle valeur, j'ai pour but principal d'améliorer, avec les biens que Dieu m'a donnés, le sort de plus d'un millier d'instituteurs et d'institutrices, ce qui est pour mon cœur l'accomplissement d'un devoir des plus agréables... » Ah ! le brave homme !

H. S.

INFORMATIONS

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT

Du 28 juillet au 4 août se tiendra à Bruxelles le *Congrès international de l'enseignement*, organisé par la *Ligue belge de l'enseignement*, avec la collaboration des grandes *Associations belges d'éducation et d'enseignement*. Il comprendra 12 sections qui étudieront les questions suivantes : Le problème de la culture. — L'éducation physique. — L'éducation morale. — L'éducation esthétique. — L'éducation manuelle. — L'étude de l'enfant. — Les méthodes nouvelles d'éducation et d'enseignement. — L'éducation des enfants arriérés et anormaux. — La formation du personnel enseignant. — La cinématographie et la radiophonie scolaires. — Les bâtiments scolaires, leur aménagement et leur ornementation. — L'outillage didactique (exposition avec démonstrations pratiques). — Des visites en ville et à l'exposition sont prévues ainsi que des excursions dans les environs. *Renseignements auprès de la Rédaction du Bulletin.*

COURS DE GYMNASTIQUE

A. Gymnastique pour garçons

I^{er} degré pour institutrices et instituteurs à Estavayer-le-Lac du 24 au 27 juillet.
Direction : B. Grandjean, Neuchâtel ; Mlle Hurni, Môtier.

II^e-III^e degrés pour instituteurs à Yverdon du 3 au 16 août. Direction :
C. Bucher, Rolle ; G. Tschoumy, Porrentruy.

Cours pour le corps enseignant placé dans des conditions défavorables.

Pour instituteurs, à Villeneuve, du 5 au 10 août. Direction : C. Bertrand,
Monthey ; E. Bory, Yverdon.

Cours de natation, exercices populaires et jeux.

II^e degré pour nageurs peu expérimentés et débutants, à Monthey, du 29 juillet
au 3 août. Direction : C. Bertrand, Monthey ; R. Tharin, Lausanne.

Cours de perfectionnement

pour nageurs et joueurs expérimentés à Bienne, du 15 au 20 juillet. Direction :
Hirt, Aarau ; Müllener, Zollikofen.

B. Gymnastique pour filles

II^e degré pour institutrices, placées dans des conditions modestes, du 3 au
10 août, à Bulle. Direction : M. Hubert, Sion ; Mlle E. Béguin, Noiraigue.

II^e degré pour institutrices et instituteurs, à Nyon, du 22 juillet au 3 août.
Direction : W. Montandon, St-Imier ; Mlle J. Hunziker, Lausanne.

II^e et III^e degrés pour institutrices et instituteurs, à Interlaken, du 22 juillet
au 3 août. Direction : P. Jeker, Soleure ; H. Brandenberger, St-Gall. Ce cours
bilingue est spécialement destiné aux personnes dont l'âge et la capacité de tra-
vail ne permettent pas de suivre un autre cours.

III^e degré pour institutrices et instituteurs, à Langenthal, du 19 juillet au
3 août. Direction : O. Kätterer, Bâle ; D^r Leemann, Zurich. A ce cours bilingue
ne peuvent participer que les personnes qui ont suivi avec succès un cours du
II^e degré et III^e degré.

Cours de natation, exercices populaires et jeux.

Pour institutrices, à Neuchâtel, du 5 au 10 août. Direction : A. Vuille, La
Chaux-de-Fonds ; Jundt, Bâle.

Pour les cours, les indemnités sont les suivantes : une indemnité journalière
de fr. 5.— ; si les conditions de transport l'exigent, une indemnité de nuit de
fr. 3.50 et le remboursement des frais de voyage en III^e classe, trajet le plus
direct.

Cours de natation sans subvention

à Vevey, du 23 au 27 juillet, Direction : E. Perroud, Ropraz. Ce cours est
destiné aux institutrices et instituteurs qui n'enseignent pas la natation à leurs
élèves.

Les membres de la S. S. M. G. paieront une finance de participation de
fr. 12 et toute autre personne, fr. 15.

Des formulaires officiels d'inscription peuvent être demandés auprès des
collaborateurs dont les noms suivent :

Pour le canton de Berne : W. Montandon, prof., St-Imier.

Pour le canton de Vaud : C. Bucher, prof., Rolle.

Pour le canton de Neuchâtel : B. Grandjean, prof., Neuchâtel.

Pour le canton de Genève : L. Bouffard, inspecteur, Genève.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES DÉSACCORDS FAMILIAUX ET L'ÉDUCATION

La plupart des traités pédagogiques n'envisagent d'autre cas que celui de l'enfant pris *individuellement*, en face d'un *seul* éducateur. C'est là un moyen quelque peu cavalier d'esquiver les plus grosses difficultés ! Car ce qui complique la pédagogie, c'est d'abord le nombre des juridictions auxquelles d'habitude ressortit l'enfant ; ensuite le nombre d'enfants d'âges et de caractères variés qu'il faut tenter de gouverner et d'accorder entre eux. Cette complexité ne présente pas que des inconvénients si l'on en juge par les effets, rarement satisfaisants, des éducations soumises à des conditions plus simples.

Ni le parent unique, ni le fils ou la fille unique ne constituent, en effet, des circonstances idéales. En assistant aux consultations de neurologie et de psychiatrie enfantines du docteur Heuyer, j'ai été à même de constater la proportion considérable d'anormaux et de déficients issus des ménages « dissociés », c'est-à-dire séparés ou divorcés. Il semble que, si troublé que soit un ménage, l'équilibre obtenu par la présence conjuguée d'un père et d'une mère soit presque toujours favorable au développement des petits. Pareillement, frères et sœurs — fussent-ils taquins, bruyants et insupportables — paraissent de très utiles antidotes contre l'égoïsme, la fatuité, l'ennui, la tristesse, le vieillissement prématuré du cœur et de l'esprit.

Toutefois, un père ou une mère qui ont le souci de l'éducation de leurs enfants ne sauraient, sans chagrin, les voir ballottés par les orages familiaux ou écartelés par les influences et les volontés contradictoires de leur entourage.

Ils doivent songer, pour remédier à ces maux, à se fixer une politique, au service de laquelle ils s'efforceront de mettre une diplomatie subtile, tour à tour souple et ferme, au gré des événements et selon la nature des adversaires. Il y a des familles où la moindre mesure d'ordre éducatif soulève un véritable *tolle* : parents, grands-parents, oncles, tantes, amis et, s'il y a lieu, domestiques, donnent leur avis, reprochent qui l'indulgence, qui la sévérité, suggèrent des systèmes divers et des solutions à l'infini. Les plus minuscules bambins sont, en général, grands maîtres dans l'art de profiter de ce chaos pour échapper à toute règle, s'appuyant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre, allant jusqu'à provoquer avec habileté des discussions sur leur compte afin d'être plus libres de n'agir qu'à leur guise. Tant que le père et la mère sont d'accord, l'obstacle est surmontable, puisque ensemble ils forment la juridiction suprême : il leur suffit de prier doucement que l'on ne mette jamais en cause leurs décisions *en présence de ceux qui ont à les subir*, et de faire entendre que toute autre manière de procéder n'aurait pour effet que de les contraindre à imposer leur autorité avec plus de rigueur. Ce n'est point refuser de recevoir un conseil que de refuser de l'écouter en un moment inopportun.

Guidés par une main hésitante, l'enfant et le cheval ont des réflexes identiques : ils s'impatientent de ce qui les bride et qu'auparavant ils ne percevaient même pas ; ils perdent le sens de ce qu'ils ont à faire ; l'incertitude de celui qui prétend les mener les contamine dangereusement. Si personne ne s'occupait d'eux, sans doute seraient-ils moins inquiets et plus sages ; mais puisqu'il n'en est pas ainsi, ils continuent à se fier au contrôle d'autrui

et, sous cette protection fictive, ne s'appliquent qu'à faire triompher astucieusement leurs caprices.

C'est pourquoi, d'une façon générale, mieux vaut s'effacer un peu que de s'opposer ouvertement à une mesure pédagogique qui vous déplaît. Bien plus, l'on est quelquefois obligé de se faire le défenseur de certaines ordonnances que l'on n'aurait jamais promulguées soi-même : si on les juge trop rudes, il est possible, sans s'inscrire contre, de les adoucir en les expliquant avec calme à ceux qui en font l'objet. Témoignent-elles, au contraire, d'une excessive indulgence ? L'on peut souligner, s'il convient, leur caractère exceptionnel, vanter la générosité de celui qui les a prises et s'efforcer surtout de substituer à l'impression de faiblesse qui s'en dégageait une impression « d'encouragement à bien faire ».

Ce n'est que devant une erreur flagrante qu'il est permis d'agir plus énergiquement : encore doit-on essayer de faire reconnaître cette erreur par celui qui l'a commise, afin de lui donner la possibilité de la réparer lui-même, ce qui n'est humiliant pour personne.

Mais permettre à un enfant de constater que l'on désavoue l'un quelconque de ses éducateurs est une chose à laquelle l'on ne saurait se résoudre à la légère. Nombreux sont les écoliers qui rentrent de classe, chaque soir, avec une cargaison de griefs contre tel ou tel professeur..., à soulever d'indignation la famille la plus accommodante ! Les gens prudents n'en attendront pas moins, pour porter un jugement, d'avoir entendu l'autre son de cloche, au lieu de se précipiter, tête baissée, dans un imbroglio puéril ; car l'enfant le plus honnête peut offrir une image tout à fait fautive de la réalité, pour peu qu'il oublie certains détails qui ne l'ont pas frappé et qui, *sans qu'il le soupçonne*, modifient du tout au tout l'aspect des événements.

Dans le cas où c'est le pouvoir lui-même qui est divisé, — où l'un des parents, par exemple, n'accepte aucune entente, aucune discussion sérieuse et ne songe qu'à manifester sa suprématie, à réduire au néant les plus nobles entreprises de l'autre, ou à se hisser sur un pavois par des procédés de pure démagogie, — celui qui réfléchit et se préoccupe réellement de ses enfants aurait tort d'employer les mêmes armes que l'adversaire. La colère est le moyen des faibles qui, de sang-froid, se sentent incapables de vouloir quelque chose fermement ; l'injustice ne remédie pas à l'injustice, ni la brutalité à la brutalité. A la longue, si ce n'est sur-le-champ, le plus pondéré, le plus équitable, le moins changeant exercera, presque sûrement, une influence prépondérante. Je suis convaincu que la jeunesse ne tarde jamais à reconnaître la vraie dignité, non celle qui n'est qu'un hypocrite déguisement de l'orgueil, mais celle qui est faite du respect de celui même qui ne sait pas vous respecter. Avoir raison est toujours une force, surtout lorsque l'on a le courage de garder son triomphe pour soi, c'est-à-dire de ménager l'amour-propre de celui qui n'a pas raison. Si l'on ne possède pas une vigueur suffisante pour l'emporter hautement dans le domaine extérieur, il reste encore l'espoir des plus belles compensations, celles qui s'offrent dans ce domaine intime dont la conquête ne dépend pas de l'intransigeance, mais de la sagesse et de la perspicacité.

Gardons-nous, en effet, de prétendre diriger une âme par la violence et sans avoir rien fait pour la comprendre ni pour la préserver des heurts et des souffrances vaines. Si les coups que l'on nous porte l'atteignent, par rico-

chet, méritons, du moins, aussi peu que possible le reproche de l'avoir, à notre tour, directement ou indirectement frappée. Et sachons n'engager la lutte qu'à son profit, à bon escient et pour des motifs qui en valent la peine.

Sans doute faut-il tenir avec énergie à ce à quoi l'on tient, mais il faut aussi s'exercer à ne s'en tenir vraiment qu'à l'essentiel. André BERGE.

(Tiré de *Education*, Revue mensuelle des parents, N° 1, janvier 1935. Directeur : M. Georges Bertier. — Edition sociale française. — 31, rue Guyot, Paris (17^e.)

CARNET DE L'INSTITUTEUR

DE L'ART APPLIQUÉ, EN GÉNÉRAL ET A L'ÉCOLE

Après avoir écrit ce beau titre, il nous vient une hésitation. Est-il permis de parler d'art, en dehors du monde des artistes et en marge des cercles compétents ? Les simples instituteurs ont-ils aussi voix au chapitre ?... Pourquoi pas ?.. les journalistes l'ont bien !

Y a-t-il encore quelque chose à faire pour eux, ou bien l'idéal poursuivi fébrilement, parfois aveuglément, depuis que les grands classiques ont été abandonnés au petit commerce des antiquaires, est-il enfin atteint ?

Écoutons la réponse que donnait à cette question, il y a une quinzaine d'années, un des critiques les plus compétents que nous ayons eus en la matière : M. Paul Perret. Dans sa chronique de l'Exposition fédérale des beaux-arts de 1919, nous trouvons cette déclaration désabusée : *Jamais on n'a fait autant de tableaux, sacrifié autant sur l'autel de l'art pur, et jamais la banalité et la laideur n'ont été aussi envahissantes.*

C'était le secrétaire général de l'Œuvre qui parlait ainsi. Et cependant ce groupement fournissait, depuis vingt ans déjà, un effort persévérant et intelligent, effort grandement facilité par l'appui généreux de la Confédération et de quelques cantons.

Il y a loin de la coupe aux lèvres, on le sait ; il serait donc bien étonnant qu'il n'en fût pas de même en art.

Mais on préparait alors l'Exposition fédérale des arts appliqués qui allait galvaniser toutes les forces artistiques, et leur fournir l'occasion tant attendue de se grouper, de s'entr'aider, de s'éclairer et de se compléter mutuellement, pour la joie de tout le pays et pour le plus grand bien de nos ateliers et de nos industries d'exportation. Cette exposition fit surtout beaucoup parler d'elle, et souleva de véhémentes critiques, tout en exhibant de fort belles réalisations. Peut-on affirmer, à quinze ans de distance, qu'elle consacra définitivement l'alliance féconde entre l'art et le travail, travail manuel ou travail industriel ?

Celle qui s'ouvrit à Paris quelques années plus tard fut-elle plus concluante sur ce point ?... Et pourtant, les appuis financiers ne firent pas défaut à la section suisse, non plus que les compétences artistiques. Les uns parlèrent d'un fiasco ; les autres de délicate réussite. La vérité vraie se trouvait probablement entre les deux appréciations.

Toujours est-il qu'un malaise et une inquiétude subsistaient, de l'aveu même de ceux qui prétendaient diriger la marche en avant vers la beauté, eu

l'inspirant à leur gré, ou tout simplement selon leurs capacités, forcément limitées. A plusieurs reprises ce malaise se manifesta, soit dans le journal de *l'Oeuvre*, soit dans les colonnes des quotidiens. Un autre critique d'art, fort autorisé également, le constatait à son tour en concluant ainsi un de ses articles : *Erreur du siècle dernier d'avoir cru qu'un style se fabriquait dans un atelier... Comme tout ce qui vit, le style d'un temps monte de l'obscurité des racines.*

Voilà un aveu qui est bon à retenir, n'est-il pas vrai, par nous autres instituteurs. *L'obscurité des racines*, comme dit notre critique d'art, c'est sans doute la famille avec ses jeux, ses travaux récréatifs, ses transpositions enfantines ; mais c'est aussi l'école avec ses leçons de dessin et de travaux manuels, avec toutes ses activités, si elle le voulait bien.

Notre critique n'y avait sans doute pas songé, puisqu'il ne trouve pour terminer son article que cette boutade savoureuse : *Si nous le cherchons si jévreusement (ce style d'art), c'est qu'il est déjà parmi nous, s'ignorant lui-même, probablement caché... où donc ?... vite s'il vous plaît — je vous le donne en cent — caché dans quelque ustensile de ménage (casserole ou seau à charbon, ou aspirateur à poussière ?...).* *Il n'est plus à créer, il est à découvrir. Il rôde dans la rue avant de monter aux ateliers.*

« Il rôde dans la rue ?... » Ce ne sont pourtant pas les « rat' à sifflet, les cask' à plumet » des camelots de foires ; ou les éventaires chaotiques des marchands forains, qui nous fourniront cet oiseau rare : un style décoratif original. Plutôt la carriole du vannier ambulante !

Il rôde dans la rue ! Avant de descendre dans la rue, il faudra bien qu'il commence son élaboration dans un milieu un peu plus favorable à la germination. Ce milieu, ou du moins l'un d'eux, pourquoi ne serait-ce pas l'école, parallèlement avec la chambre de famille et l'atelier du papa, de l'oncle ou du voisin ?

(A suivre.)

INFORMATIONS

Institut des Sciences de l'Éducation (Institut J.-J. Rousseau), Genève. — Un cours de vacances y sera donné du 22 au 27 juillet. Il comprendra une vingtaine d'heures de leçons et d'exercices divers. Des séances de démonstration et des exercices individuels illustreront les leçons et donneront au cours un caractère pratique.

Il est prévu quatre leçons par jour — lesquelles seront suivies d'une discussion. — Les participants auront à leur disposition la bibliothèque de l'Institut, le matériel rassemblé dans l'Exposition permanente créée par le Bureau international d'Éducation et la collection de livres pour enfants (3000 volumes). Diverses excursions et visites sont prévues.

Sous le titre général de *L'Étude de l'Enfant*, Mlles Audemars, Lafendel, Descœuvres, Mme Loosli-Usteri ; MM. Pierre Bovet, Jean Piaget, Charles Baudoin, Léon Walther, Pedro Rossello, Robert Dottrens, Richard Meili, Dr Brantmay, André Rey, Marc Lambercier, présenteront des études, dont voici quelques titres : *L'écolier et les langues : aptitudes et rendement ; le jeu chez l'enfant ; l'inconscient chez l'enfant ; l'examen de l'enfant en orientation professionnelle ; les aptitudes individuelles de l'écolier ; les types d'intelligence ; la notion de nombre chez l'enfant, etc.*

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à l'Institut, rue des Maraîchers 44, Genève.

COURS INTERNATIONAL DE DESSIN ROTHE

C'est en Autriche, à Salzbourg qu'aura lieu du 15 au 30 juillet 1935, le septième cours international de dessin Rothe¹.

Ce cours donne une introduction au nouvel enseignement du dessin, et considère particulièrement la production personnelle libre de l'enfant.

Il commence par la lecture et l'examen des dessins libres des enfants, ce qui nous conduit : 1° A la reconnaissance des deux types de représentateurs : les visuels et les constructeurs, ceux que nous appelons en général les doués et les non-doués ; 2° A la connaissance des lois normales de développement dans la représentation enfantine. A chacune des conférences théoriques journalières succéderont des exercices pratiques, le tout suivant le stade de développement de l'enfant (représentation libre de personnages, de l'animal, de l'arbre, de la fleur, du paysage, constructions d'objets en différentes techniques : dessin, peinture, papier découpé, colorié et noir, formes en papier, carton, métal, impression de chablons, linoléums, gravures, etc.). Cette expression enfantine doit garder sa forme pure. La critique des dessins d'enfants n'est par cela pas si facile qu'elle a paru jusqu'à maintenant. Le maître qui veut entrer dans ce domaine de la critique des dessins d'enfants doit le connaître.

Le dessin spontané (la création par la perception qui apporte à l'enfant la sensation du rythme de la croissance) est à la base de la méthode.

Nous savons que *l'enfant dessine ce qu'il sait* et non ce qu'il voit. Son travail dépendra de sa préparation intellectuelle, de sa perception intérieure. Les techniques et les thèmes sont donc dépendants de son stade de développement. Le rôle du maître est de développer l'enfant, de l'amener au stade supérieur par des thèmes, de lui aider en lui donnant une technique correspondante. Il le placera simplement dans l'attitude qu'il doit prendre pour faire l'effort voulu.

Le travail de l'élève dépend de sa perception intérieure — une journée de mai : tout est en fête — une aurore : la lumière réveille et anime toute la nature. — Puisque l'effort a sa source dans l'intérêt éveillé, dans l'émotion ressentie, ses facultés d'agir s'intensifieront.

Que demandons-nous au nouvel enseignement du dessin ? C'est que l'enfant sente et comprenne la nature, tout ce qui vit. Son point de départ ne sera plus dans les simples formes géométriques, mais dans les courbes caractéristiques de la vie. Par la multitude des sentiments éveillés, ses perceptions se dilatent. Ce qui était glacé et immobile en lui se réchauffe, s'anime. Un grand enthousiasme l'emporte.

Le professeur Rothe, novateur et grand pédagogue, nous ouvre non seulement des horizons nouveaux sur les techniques et les thèmes correspondant aux différents stades, mais aussi sur bien des lois de développement par lesquelles l'enfant doit passer.

¹ Les inscriptions au cours sont de 60 schillings autrichiens. Le nombre des participants est restreint : dernière inscription le 15 juin. En s'inscrivant, envoyer la moitié de la finance du cours. Pour les inscriptions et tout autre renseignement, s'adresser au professeur Rothe, Vienne XVI, Hasnerstrasse 103.

Espérons que nombreux seront les collègues qui profiteront d'enrichir et d'éclairer non seulement leur enseignement du dessin, mais leur compréhension de l'enfant, donc leur méthode d'éducation.

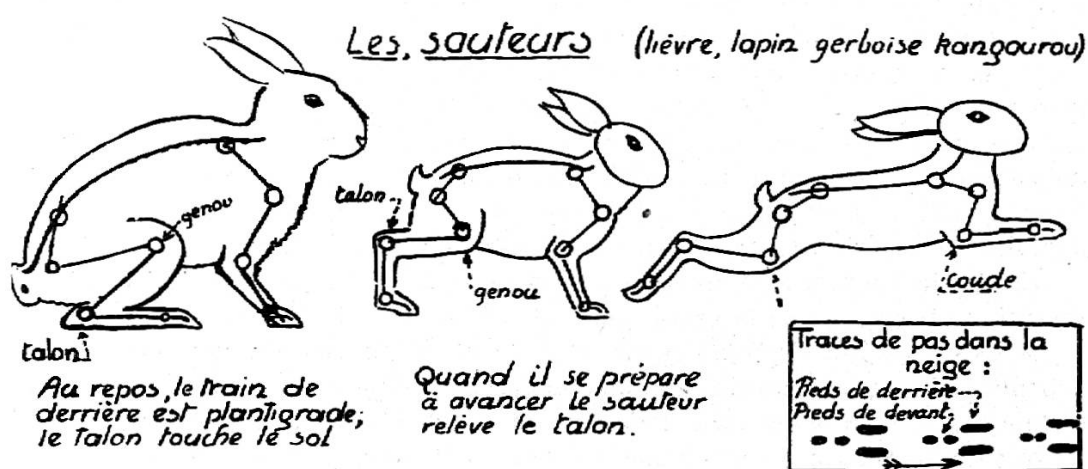
Louisa ROCHAT.

PRATIQUE

DESSIN : LE LAPIN

Notre lapin domestique descend du lapin de garenne ; il ne faut pas oublier de le dire aux élèves si l'on veut leur faire comprendre le « pourquoi » des formes, Car dans un clapier, les formes du lapin ne s'expliquent nullement. Quand on sait que le lapin est construit pour vivre en plein champ, comme le lièvre ses proportions se justifient aussitôt.

Le **lapin de garenne** qui a fait longtemps parler de lui quand il envahissait l'Australie au point de devenir un fléau, ne doit pas être confondu avec le lièvre.



Il est un peu plus petit que celui-ci et ses oreilles sont moins longues ; elles n'atteignent pas la longueur de la tête. Rothe n'explique pas cette différence, mais nous pensons que l'on pourrait la justifier par le genre de vie :

Contrairement au lièvre, le lapin de garenne se creuse un **terrier** (c'est pourquoi son corps reste plus petit), dont il ne s'éloigne jamais. Au lieu de chercher à surpasser de vitesse ses ennemis, il rejoint immédiatement son terrier. Son ouïe, c'est-à-dire son **oreille** n'a pas besoin d'être aussi développée ; de même son train de derrière sera plus faible puisqu'il n'aura pas à fournir un aussi grand effort que le lièvre.

Le lapin de garenne vit en troupes, tandis que le lièvre est toujours solitaire.

Le **dessin** : Illustration de fable. Cartes illustrées gravées sur lino à l'occasion des fêtes de Pâques.

LES ANIMAUX ET LA DÉCORATION

La méthode préconisée par Rothe convient aussi bien pour la décoration que pour le dessin d'imagination. En expliquant aux élèves l'aspect général le caractère d'un animal, sans les laisser se perdre dans les détails, on les amène beaucoup plus vite à la **stylisation** qui est indispensable à toute œuvre décorative.

Il ne faut pas oublier que la décoration peut se permettre *plus de liberté dans l'interprétation* que le [dessin d'après nature ; le décorateur peut accentuer le caractère de son sujet pour produire plus d'effet ; il peut par exemple rendre un ours ou un hippopotame encore plus massifs qu'ils ne sont, un chevreuil plus grêle, etc. La fig. 14 montre une application intéressante de ce procédé ; la gazelle est déjà un animal grêle ; le décorateur lui a encore allongé toutes les parties jusqu'à l'in vraisemblance, et le résultat est une silhouette d'un effet décoratif incontestable.

Il est facile de découvrir dans chaque animal un caractère que l'on pourra exagérer. La méthode Rothe, mieux que toute autre permet de le découvrir.

R. BERGER.



Fig. 14. *Interprétation de la gazelle.* (Cristal de Prenosil, Genève.)

CALCUL MENTAL

22^e LEÇON

INTÉRÊTS (suite)

Si la Science pouvait devenir exclusivement utilitaire, elle perdrait sa plus grande utilité.
LAISANT.

3. Méthode de l'intérêt annuel. L'intérêt annuel s'obtient en multipliant le centième du capital par le taux.

Pour trouver :

- 1^o l'intérêt total, on multiplie l'intérêt annuel par le temps exprimé en années et fraction d'année ;
- 2^o le taux, on divise l'intérêt annuel par le centième du capital ;
- 3^o le capital, on divise l'intérêt annuel par le taux, puis on multiplie le résultat obtenu par 100 ;
- 4^o le temps, on divise l'intérêt total par l'intérêt annuel.

Exemples :

- 1^o Quel est l'intérêt de 1300 f. au 4 % pendant 2 ans 3 mois ?
Intérêt annuel, 4 fois 13 f., 52 francs.
2 ans 3 mois = 2 ans $\frac{1}{4}$; 2 fois 52 + $\frac{1}{4}$ de 52 = 117 francs.
- 2^o 700 f. rapportent 12,25 f. en 6 mois. Quel est le taux ?
Intérêt annuel, 2 fois 12,25 f. ; 24,50 francs.
Le 100^e du capital est 7 ; 24,5 : 7 = 3,5 ; $3\frac{1}{2}$ %.

3° *Quel est le capital qui, placé pendant 5 mois au 4 %, rapporte 45 f. ?*

Intérêt mensuel, $45 : 5 = 9$ f. ; intérêt annuel, $9 \cdot 12 = 108$ f.

Capital, $108 : 4 = 27$; 27 fois 100 **2700 f.**

4° *1600 f. placés au $3 \frac{3}{4}$ % rapportent 2,50 f. Calculer le temps.*

Intérêt annuel, les $\frac{15}{4}$ de 16 = 60 f.

Temps, $2,5 : 60 = \frac{25}{600} = \frac{1}{24}$ d'année ; **15 jours.**

4. Méthode des nombres et diviseurs fixes.

$$i = \frac{Ctj}{36000} = \frac{Cj}{100} \cdot \frac{t}{360} = \frac{Cj}{100} : \frac{360}{t} = \frac{\text{Nombre}}{\text{Diviseur}}$$

Pour trouver l'intérêt du capital C placé à t % pendant j jours, on calcule :

1° *le nombre*, en multipliant le centième du capital par le nombre de jours ;

2° *le diviseur*, en divisant 360 par le taux ;

3° *l'intérêt*, en divisant le nombre par le diviseur.

Tableau des diviseurs fixes entiers correspondant à certains taux.

1 %	360	2 $\frac{1}{4}$ %	160	4 %	90
1 $\frac{1}{4}$ %	288	2 $\frac{1}{2}$ %	144	4 $\frac{1}{2}$ %	80
1 $\frac{1}{2}$ %	240	3 %	120	5 %	72
2 %	180	3 $\frac{3}{4}$ %	96	6 %	60

Exemple. Quel est l'intérêt de 4800 f. au 4 $\frac{1}{2}$ % pendant 50 jours ?

Nombre : 50 fois 48 = 2400 ; diviseur : 80.

Intérêt : 2400 : 80 = **30 f.**

Cette méthode est peu utilisée en calcul mental. Son avantage est de faciliter le calcul de l'intérêt total produit par plusieurs capitaux placés au même taux durant des nombres de jours différents. Au lieu de rechercher séparément les intérêts de chacun des capitaux et de les ajouter, on cherche les *nombres* relatifs à ces capitaux, puis on divise leur somme par le diviseur fixe correspondant au taux commun. (Méthode des comptes courants.)

J. H. ADDOR.

RADIO " DESO " le nouvel appareil SUISSE

Un appareil suisse de grande classe, tous les derniers perfectionnements. Qualité de son insurpassable, anti-fading, anti-parasite. — « DESO », 4 lampes : 245.— « DESO » 5 lampes, « DESO » 6 lampes : 420.—

GUENIN ET FILS, rue Saint-François, 8.

Facilités de paiements. Fortes reprises.

◆ COURS de VACANCES

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall, à
L'INSTITUT POUR JEUNES GENS
sur le **ROSENBERG** près **ST-GALL**

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. L'unique école privée suisse avec cours officiels. Tous les sports. Situation magnifique. Prospectus par le Dir. Dr LUSSER.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

◀ ANZEINDAZ ▶

REFUGE DE LA TOUR ouvert toute l'année, complètement remis à neuf. Place pour 100 personnes. — Chambres. Restauration. Dortoir. Lit de camp. — Dîner depuis 2 fr. Cantonnement chauffable. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.
Téléphone : Gryon 57.74. Hans FLOTRON, guide.

Ouchy - Tea-Room du Léman

Excellent but pour courses et sociétés. — — — Superbe vue sur les Alpes.
Prix spéciaux. Téléphone 28.539. Se recommande : M. Thurnheer.

MORGINS (Valais) Frontière franco-suisse. But de promenades pour sociétés et écoles.

L'HOTEL DE LA FORET avec ses grandes et belles terrasses vous attend et peut vous servir des repas complets, bouillons, potages variés, vins, bières, liqueurs, limonade, etc., à des prix très modérés. Tél. 67.31. Prospectus s. demande. Eventuellement, le retour peut se faire par la belle vallée d'Abondance, Evian, Thonon via St-Gingolph, Villeneuve.
J. RICHARD, propr.

Café-Restaurant du Pont de Gueuroz s. Vernayaz

Pont le plus haut d'Europe.

Parc autos. Grande campagne ombragée ; pique-nique. But de courses idéal pour écoles et sociétés. Prix très modérés. FRAPOLLI, tél 62.851.

SALANFE 1914 m. VALAIS

HOTEL DENT DU MIDI

HOTEL CIME DE L'EST

Ouverts du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. Pour écoles : soupe, couche sur paille, caté au lait, Fr. 2.— par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et bien aérés.
Tél. Salanfe 91.2 Coquoz Frères & Cie propr. Hiver : Salvan 35 Membres C. A. S.

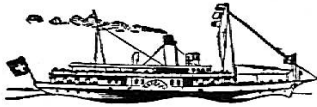
LAUSANNE

BUFFET DE LA GARE CFF

André Oyex

Salles pour écoles • Prix spéciaux

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. **Les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation** délivrent sans avis préalable des **billets collectifs** à prix réduits, bateau seulement ou aller en bateau et retour en train. Abonnements kilométriques. **Abonnements de cure d'air et de repos** valables sur tout le lac: 8 jours, Fr. 30.—; 15 jours, Fr. 45.—; 1 mois, Fr. 64.—, etc. Location de bateaux pour promenades de sociétés et d'écoles; prix très réduits. Pour tous renseignements, s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne, téléphone 28.505, ou au Bureau de la Compagnie à Genève, Jardin Anglais, téléphone 44.609.**

CORBÉYRIER s. Aigle HOTEL VICTORIA

Tél. 2. Altitude 1000 m. Garage. Tennis. Demandez prospectus. Famille A. Dequis

Dent de Vaulion Alt. 1486 Tél. 42.36

Le plus beau site du Jura pour courses d'écoles et de sociétés. Vins de 1^{er} choix. Restauration Pension — Soupe — Thé — Café — Chocolat — Lait. Prix modérés. Salle, Galerie et Terrasse. Nouveau tenancier; Paul REYMOND.

Chemin de Fer Aigle - Ollon - Monthey en correspondance à Aigle avec les trains C. F. F.
Charmants buts de promenades pour petits et forts marcheurs. Tarif réduit pour sociétés et écoles. Billets du dimanche valables du samedi au lundi soir pour les stations du Val d'Illiez. — (Aigle-Champéry et retour: Fr. 5.45; Aigle-Val d'Illiez et retour: Fr. 4.30; Aigle-Troistorrents et retour: Fr. 3.45.) — Renseignements à disposition au bureau de la Compagnie, à Aigle. Téléphone 74.

Col de la Gemmi 2329 m. Hôtel WILDSTRUBEL

Tél. 1. Arrang. spéc. pour écoles et sociétés. Cantonnements chauffés.

Hôtel Torrenthorn s. Loèche-les-Bains Tél. 17. Richi du Valais

Le plus beau panorama de la Suisse. Séjour idéal. Tranquillité absolue. Flore. Pension depuis fr. 9.—. Prospectus à disposition. Leon Villa-Gentinetta, propr.

Vacances en Valais

SAAS-GRUND Hôtel MONTE MORO

Alt. 1562 m. Prix modérés. Arrangements pour familles et sociétés. Bonne cuisine. Repos. Situation agréable. Chemin de fer station Stalden. Automobile postale station Huteggen. Fam. Schröter.

LA GROTTTE AUX FÉES

(Valais) ST-MAURICE Tél. 45.

Une des merveilles de la Suisse, à 500 m. en profondeur dans le rocher. Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Cascade et lac illuminés. Restauration et emplacement pour pique-nique.

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Exposition universelle de Bruxelles

Voyage accompagné pour le Congrès International de l'Enseignement

PROGRAMME SPÉCIAL A PRIX RÉDUITS

pour les membres des corps enseignants primaires, secondaires, professionnels et supérieurs.

MERCREDI 24 JUILLET : Lausanne, dép. 18 h. 42 ; Neuchâtel, dép. 20 h. 05.

JEUDI 25 : Bruxelles, arr. 9 h. 59. En autocar à l'hôtel. **Visite de la ville en autocar avec guide** : Musée, Parlement, etc...

VENDREDI 26 : **En autocar à l'Exposition**. Visite guidée des stands, du Pavillon Suisse, du Vieux Bruxelles, du Parc aux attractions, etc... Déjeuner et dîner dans un des grandioses palais de l'Exposition. Le soir, visite des Illuminations. En autocar à l'hôtel.

SAMEDI 27 : **Excursion en autocar avec guide à Malines et Anvers** : Visite des deux villes et du port d'Anvers en bateau spécial (environ 2 h. 30).

DIMANCHE 28 : Journée libre à Bruxelles : **Ouverture du Congrès international de l'Enseignement**. Excursion facultative aux Ardennes avec visites des Grottes de Han.

LUNDI 29 : **Excursion en autocar vers le Littoral** et visite de Gand, Bruges (la petite Venise du Nord) : tour en canot à travers la ville, et Ostende. Après-midi libre sur la plage.

MARDI 30 : Journée libre à Bruxelles. Après-midi : Excursion facultative à Waterloo et Tervueren.

MERCREDI 31 : Départ pour la Suisse par Paris-Vallorbe ou Pontarlier. Retour individuel au gré des participants, de Bruxelles ou de Paris, dans les 30 jours sans augmentation de prix.

PRIX : 146 fr. tous frais compris au départ de Neuchâtel, en III^e classe.

151 fr. tous frais compris au départ de Lausanne, en III^e classe.

Supplément pour le voyage entièrement en II^e classe, 25 fr.

CONDITIONS : Ces prix s'entendent par personne et pour des groupes d'au moins 15 personnes au départ de chacune des deux gares de Neuchâtel et Lausanne.

Ils comprennent : le billet de chemin de fer dans la classe choisie de Neuchâtel et Lausanne à Bruxelles et retour à ces mêmes gares par Paris, le logement et la pension dans de bons hôtels 2^e catégorie, les excursions en autocar avec guide, les repas en cours de route pendant les excursions, les entrées, transfert de la gare à l'hôtel, pourboires et assurance contre les accidents.

Des excursions facultatives en Hollande et à Londres sont organisées au départ de Bruxelles (demander programme détaillé.).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Auprès de « VISA » Bureau international de Voyages, Avenue de la Gare 10, Fribourg. Téléphone 353 et de Mlle Gerber, institutrice, rue de la Gare 14, Le Locle, jusqu'au 15 juillet 1935.